

218C1126
FR0010343186-OP015-RO07

26 juin 2018

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

HEURTEY PETROCHEM

(Alternext)

- 1- Le 26 juin 2018, Invest Securities, agissant pour le compte de la société anonyme Axens¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société HEURTEY PETROCHEM, en application des articles 235-1, 236-3 et 237-1 du règlement général².

La société Axens¹ détient 4 714 410 actions HEURTEY PETROCHEM représentant autant de droits de vote, soit 95,92% du capital et 95,69% des droits de vote de cette société³.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **30 €** par action la totalité des actions HEURTEY PETROCHEM non détenues par lui, soit 200 315 actions HEURTEY PETROCHEM représentant 212 583 droits de vote, soit 4,08% du capital et 4,31% des droits de vote de cette société².

Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Conformément aux dispositions des articles 237-1 et 237-10 du règlement général de l'AMF, l'initiateur demandera immédiatement, à l'issue de la clôture de l'offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de la société HEURTEY PETROCHEM non apportées à l'offre, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre par action, soit de 30 € par action, nette de frais.

À l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de la société HEURTEY PETROCHEM a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

Ce projet de note comporte le rapport établi par le cabinet Sorgem Évaluation, représenté par M. Maurice Nussenbaum, mandaté par la société HEURTEY PETROCHEM comme expert indépendant sur le fondement de l'article 261-1 II du règlement général.

- 2- La suspension de la cotation des actions HEURTEY PETROCHEM est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Contrôlée par la société IFP Energies Nouvelles, un établissement public à caractère industriel et commercial.

² Cf. notamment communiqué diffusé par la société HEURTEY PETROCHEM le 1^{er} juin 2018.

³ Sur la base d'un capital composé de 4 914 725 actions représentant 4 926 993 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (cf. notamment D&I 218C0836 du 4 mai 2018).